

LE SERVICE COMMUNAL SÉCURITÉ, HYGIÈNE ET SALUBRITÉ (SCHS)

LE POINT COMMUN ENTRE LA SÉCURITÉ, L'HYGIÈNE ET LA SALUBRITÉ, C'EST D'AGIR À LA SOURCE, EN PRÉVENTIF, AU SERVICE DE TOUS, AVEC DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET LÉGALES.

5 AGENTS

en interaction permanente avec les pompiers

1 inspectrice de salubrité, responsable de service

2 techniciens chargés de la sécurité des bâtiments (ERP et périls) et des manifestations

2 agents opérationnels (capture des animaux, dératisation, désinfection, désinsectisation)

3 MISSIONS PRINCIPALES

SÉCURITÉ PUBLIQUE (DEPUIS 2018)

- Instruction des dossiers des manifestations (78 dossiers de déclaration préalable depuis janvier 2019)
- Instruction des dossiers d'aménagement des ERP (20 visites chez les porteurs de projet depuis début 2019) : bien en amont pour que toutes obtiennent un avis favorable obligatoire
- Sécurité des Établissements recevant du public (ERP)
- Sécurité des manifestations, prévention et sécurité du personnel

HYGIÈNE

Chaque espèce a sa place en ville, à condition de maintenir l'équilibre de la biodiversité et de limiter les nuisances.

SALUBRITÉ

- Lutte contre les excès chez les particuliers (friches, stockage d'ordures ménagères) afin de limiter la présence des rongeurs et réduire l'utilisation des produits de traitement.
- Demande de travaux dans l'habitat indigne pour protéger la santé des occupants.
- Lutte contre l'humidité, les moisissures, l'utilisation de produits chimiques antifongiques.

EN 2018

173 CHATS ERRANTS CAPTURÉS

136 CHIENS CAPTURÉS (DONT CERTAINS RÉCIDIVISTES)

20 NIDS DE FRELONS ASIATIQUES DÉTRUITS

5 NIDS DE FRELONS EUROPÉENS DÉTRUITS

27 NIDS DE GUÊPES DÉTRUITS

18



En cas de capture, sur signalement et à Nevers uniquement :

- le service hygiène dispose d'un lecteur de puce électronique pour retrouver le maître au plus vite (week-end compris) ;
- permanence pour veiller au bien-être des animaux (eau fraîche, nourriture, promenades, câlins) ;
- transfert à la fourrière départementale de Thiernay ;
- le propriétaire doit se manifester sous un délai de **8 jours** pour éviter une mise à l'adoption, avec papiers sanitaires et d'identification.

› COOPÉRATION

Depuis le 14 mars 2019, un contrat de marché public de 2 ans lie la Ville et la fourrière départementale de Thiernay (La Fermeté). Un partenariat se développe pour informer les Neversois sur leurs droits et devoirs vis-à-vis de leur animal. En échange, la fourrière recueille les animaux pour un coût de prise en charge moindre.

- › Logement indécent ou insalubre ?
- › Animal errant ou perdu ?
- › Animal blessé sur la chaussée ?

- › Mordu, griffé, blessé par un animal ?
- › Que devient mon animal si je suis hospitalisé.e ?
- ...

Rendez-vous sur nevers.fr > rubrique vivre à nevers > sécurité et prévention > sécurité, hygiène et salubrité